

PROJET N° 111-19660-02

# CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISE D'EAU BRUTE DANS LE LAC SAINT-LOUIS POUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LACHINE

ADDENDA 2  
AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT  
DE SERVICES – ÉVALUATION DES  
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET  
RÉPONSES AUX QUESTIONS ET  
COMMENTAIRES DU MDDEFP

AOÛT 2014



CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISE  
D'EAU BRUTE DANS LE LAC SAINT-LOUIS  
POUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU  
POTABLE LACHINE

**ADDENDA 2**

AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DE  
SERVICES – ÉVALUATION DES IMPACTS  
ENVIRONNEMENTAUX ET RÉPONSES AUX  
QUESTION ET COMMENTAIRES DU  
MDDEFP

Projet n° 111-19660-02

Date : Août 2014

—

**WSP Canada Inc.**

1600 boul. René-Lévesque Ouest  
16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3H 1P9

Téléphone : 514.343.0773  
Télécopieur : 514.340.1773  
[www.wspgroup.com](http://www.wspgroup.com)



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>ADDENDA – ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>3</b>
<b>2.1</b>	<b>Sommaire.....</b>	<b>3</b>
2.1.1	Sommaire (page i, 3 <sup>e</sup> paragraphe) .....	3
2.1.2	Sommaire (page i, 4 <sup>e</sup> paragraphe) .....	3
<b>2.2</b>	<b>Description du milieu récepteur (section 3).....</b>	<b>3</b>
2.2.1	Zonage et usages (section 3.4.4.2, page 85) .....	3
<b>2.3</b>	<b>Description du projet (Section 4) .....</b>	<b>7</b>
2.3.1	Description du projet retenu (section 4.5, page 111, 3 <sup>e</sup> puce) .....	7
2.3.2	Principales étapes de l'installation (section 4.6.3.4, page 120).....	7
2.3.3	Activités d'exploitation (section 4.6.5, page 125) .....	8
<b>2.4</b>	<b>Réalisation du projet (section 4.6) .....</b>	<b>8</b>
2.4.1	Méthode d'installation (section 4.6.3.3, page 117) .....	8
2.4.2	Méthode d'installation (section 4.6.3.3, page 117, 3 <sup>e</sup> paragraphe) .....	8
<b>2.5</b>	<b>Analyse des impacts environnementaux (Section 6) .....</b>	<b>9</b>
2.5.1	Impacts sur le milieu humain (section 6.2.3, page 161, 2 <sup>e</sup> paragraphe) .....	9
2.5.1	Éléments de conception ayant permis de limiter l'impact - Paysage (section 6.2.3.6, page 172).....	9
2.5.2	Description détaillée de l'impact - Paysage (section 6.2.3.6, page 173, 1 <sup>er</sup> paragraphe) .....	9

<b>3</b>	<b>ADDENDA – RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU MDDEFP .....</b>	<b>11</b>
<b>3.1</b>	<b>Description du milieu récepteur (section 2.2).....</b>	<b>11</b>
3.1.1	Ligne des hautes eaux, zones inondables et bande riveraine (QC-8) .....	11
<b>3.2</b>	<b>Description du projet (section 2.3) .....</b>	<b>11</b>
3.2.1	Bâtiment de service, bande riveraine et LNHE (QC-19) .....	11
<b>3.3</b>	<b>Évaluation des impacts du projet (section 2.5) .....</b>	<b>11</b>
3.3.1	Impact sonore du bâtiment de service (QC-40).....	11
<b>4</b>	<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>15</b>

---

## CARTES

Carte 1	Éléments du projet retenu (Carte 3-6 de l'ÉIE) .....	5
Carte 2	Lignes des hautes eaux, zones inondables et bande riveraine (Carte 2 des Réponses aux questions du MDDEFP) .....	13

---

## ANNEXE

A n n e x e	A	Croquis de l'annexe K modifiés (DV-01, DV-02 et GC-01)
-------------	---	--

# 1 INTRODUCTION

Le présent document consiste en un second addenda venant préciser l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE); le premier addenda étant les réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEFP)<sup>1</sup> déposé en août 2014. Après le dépôt de l'ÉIE, en décembre 2013, l'arrondissement a décidé d'agrandir le bâtiment de service afin de permettre l'entreposage de l'équipement associé aux nouveaux jeux d'eau prévus. Cet ajout fait partie des projets envisagés par l'arrondissement pour améliorer son offre de loisirs et de divertissement. Le choix d'intégrer cette addition aux travaux reliés à la construction de la nouvelle prise d'eau brute vise à éviter la construction d'un bâtiment supplémentaire ainsi qu'à réduire les coûts et impacts encourus par les usagers du parc Saint-Louis, lequel est l'un des plus populaires de l'arrondissement.

Le présent addenda comprend les détails relatifs aux modifications apportées à la partie hors sol du bâtiment de service en rive dans le parc Saint-Louis et modifie les passages concernés de l'ÉIE. Les modifications du texte de l'ÉIE sont présentées en italique et en gras.

---

<sup>1</sup> Il est à noter que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) est devenu, en avril 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Cependant, l'appellation MDDEFP a été conservée lors de la rédaction des réponses aux questions et commentaires pour correspondre à l'appellation en vigueur lors de l'émission des questions.



## 2 ADDENDA – ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

### 2.1 SOMMAIRE

#### 2.1.1 SOMMAIRE (PAGE I, 3<sup>e</sup> PARAGRAPHÉ)

Un bâtiment de services sera érigé dans le parc Saint-Louis, à côté de l'édicule existant. Il contiendra une chambre de vannes, **ainsi que** des équipements d'injection de chlore (protection contre les moules zébrées) et d'eau chaude (protection contre le frasil) **ainsi qu'un local pour entreposer l'équipement nécessaire à des jeux d'eau, addition prévue par l'Arrondissement afin de bonifier son offre de loisirs et de divertissements**. La majeure partie du bâtiment sera souterraine, alors que la portion visible occupera une superficie d'environ **89 54 m<sup>2</sup> (13,4 m x 6,6 – 7,3 m x 7,3 m)** et aura **environ au plus** 5 m de hauteur.

#### 2.1.2 SOMMAIRE (PAGE I, 4<sup>e</sup> PARAGRAPHÉ)

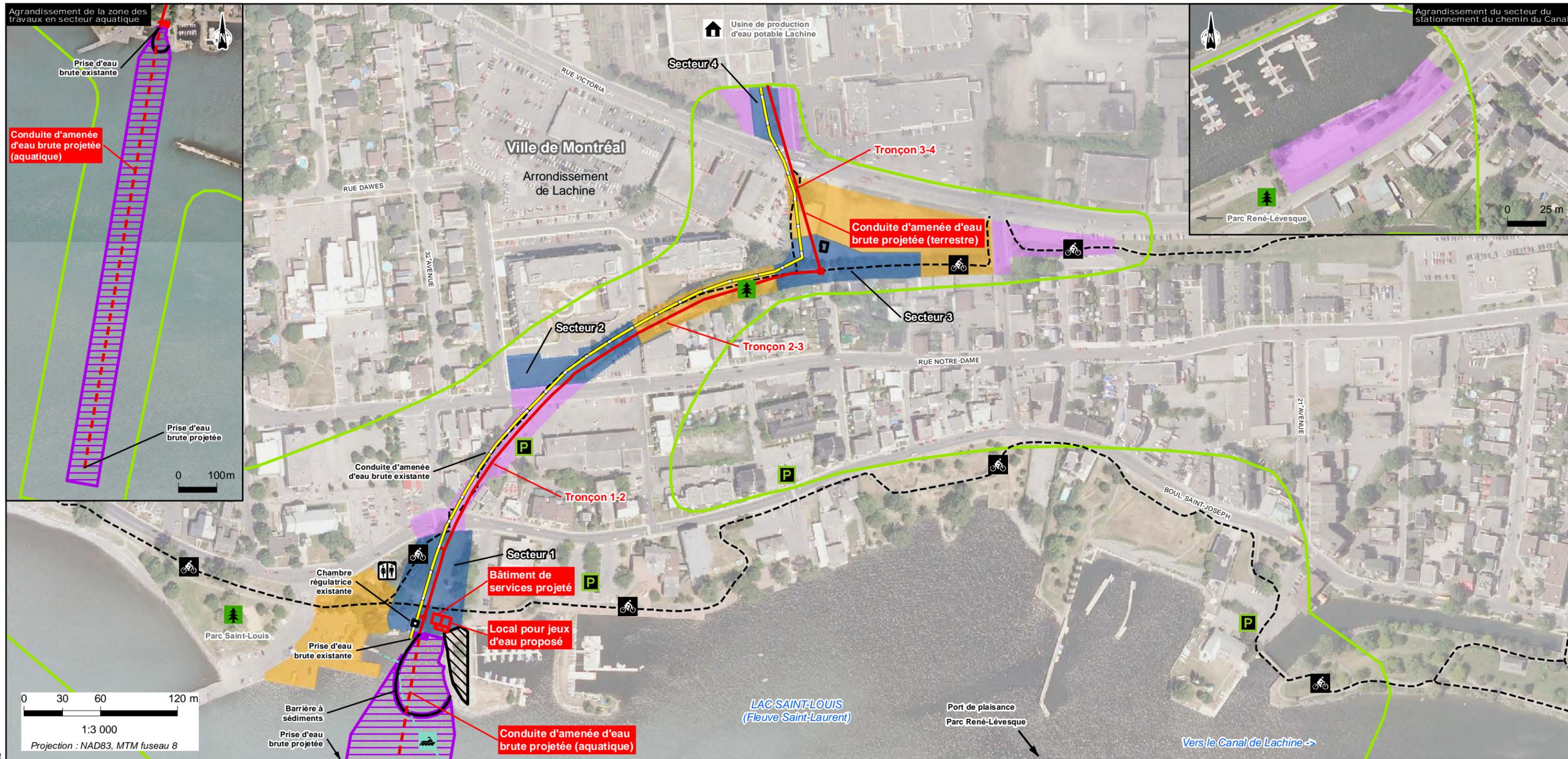
Le début des travaux de construction est prévu à la fin de l'été et au début de l'automne 2015. Les contraintes environnementales, décrites plus loin, offrent une fenêtre de temps pour la réalisation des travaux au cours de l'automne. La tenue d'activités culturelles et sociales à la fin de l'été et à l'automne 2016, au droit de plusieurs terrains où la réalisation des travaux est envisagée fait en sorte que l'année 2015 est privilégiée pour la réalisation des travaux. La mise en service des nouvelles installations est prévue pour décembre 2015, soit au terme de ces travaux de construction. Le coût estimé du projet est de 16,25 M\$, **auquel s'ajoute une augmentation de 170 K\$ en lien avec l'agrandissement du bâtiment de services**.

### 2.2 DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR (SECTION 3)

#### 2.2.1 ZONAGE ET USAGES (SECTION 3.4.4.2, PAGE 85)

**La carte 3-6 « Éléments du projet retenu » a été modifiée en fonction des changements apportés au bâtiment de service.**





Fichier : 111\_19660\_02\_EIC3\_6\_010\_elementisProjetRetenu\_140813.mxd

- Zone d'étude**
- Zone d'étude
- Infrastructures existantes et projetées**
- Conduite d'amenée d'eau brute existante
  - Chambre régulatrice existante
  - Conduite d'amenée d'eau brute projetée (terrestre)
  - Conduite d'amenée d'eau brute projetée (aquatique)
  - Bâtiment de services (Portion en surface)
  - Bâtiment de services (Portion souterraine)

- Zones de travaux**
- Secteur de travaux non-accessible pendant toute la durée des travaux
  - Secteur non-accessible pendant toute la durée des travaux (roulottes, entreposage, stationnement)
  - Secteur non-accessible pendant une courte période (travaux spécifiques)
- Autres aires de travail**
- Barrière à sédiments
  - Mur de palplanches temporaire pour la réalisation à sec des travaux terrestres
  - Entreposage temporaire
  - Zone de travaux en secteur aquatique

- Installations et services récréatifs**
- Stationnement
  - Parc
  - Toilette publique
  - Piste cyclable
  - Batobus



**Montréal**  
Direction de l'eau potable

**ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**  
Construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine

**Carte 3-6**  
**Éléments du projet retenu**

**Sources :**  
Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2007, résolution de 30 cm, fichiers : 288-5029.ecw, 288-5032.ecw, 291-5029.ecw et 291-5032.ecw  
Carte : ESRI World topographic Map  
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01

Préparée par : V. Armstrong  
Dessinée par : F.-X. Lafortune  
Approuvée par : F. Hardy

13 août 2014 111-19660-02-206

**WSP**



## 2.3 DESCRIPTION DU PROJET (SECTION 4)

### 2.3.1 DESCRIPTION DU PROJET RETENU (SECTION 4.5, PAGE 111, 3<sup>e</sup> PUCE)

- Construction d'un bâtiment de services : un bâtiment sera construit dans le parc Saint-Louis, à proximité du rivage et à l'est du bâtiment de services existant (voir figure 4-4). Il contiendra notamment une chambre de vannes, ~~ainsi que~~ les équipements d'injection du chlore et d'eau chaude **ainsi qu'un local pour entreposer l'équipement nécessaire à des jeux d'eau pour l'Arrondissement**. Une conduite d'interconnexion sera construite afin de le relier à la conduite existante. ~~La majeure~~ **Une** partie de ce bâtiment sera souterraine (~~100 113,8-m<sup>2</sup> de dimensions intérieures~~) **et abritera le système sélectionné pour effectuer la prévention de la formation du frasil, deux pompes d'eau de transport et des panneaux électriques**. La portion visible de ce bâtiment occupera une superficie d'environ ~~89 54~~ m<sup>2</sup> (dimensions extérieures de ~~13,4 m x 6,6 7,34 x 7,34~~ m) et d'~~environ au plus de~~ 5 m de hauteur. **Elle comprendra la salle d'entreposage des équipements pour jeux d'eau, l'entrée électrique principale, l'automate principal, un système de dosage d'hypochlorite, les vannes murales d'isolement, une douche d'urgence avec lave-yeux, le nouveau dégrilleur, les réservoirs de produits et l'escalier menant au sous-sol.**

### 2.3.2 PRINCIPALES ÉTAPES DE L'INSTALLATION (SECTION 4.6.3.4, PAGE 120)

#### Construction du bâtiment de services

Une fois la conduite du tronçon 1-2 en place, la construction du bâtiment de services pourra débuter. Celui-ci abritera les équipements de dégrillage (retrait des débris), les vannes permettant l'interconnexion avec la conduite d'eau brute existante, le système de protection contre les moules zébrées, ~~ainsi que~~ le système utilisé contre le frasil **ainsi que le local destiné à l'entreposage de l'équipement nécessaire aux jeux d'eau**.

Environ quinze (15) semaines sont requises et les activités à prévoir sont les suivantes :

- Excavation. Celle-ci devra inclure les fondations du bâtiment, le bassin d'eau chaude et le tronçon entre le bâtiment et la conduite existante;
- Construction des murs de fondation du bâtiment et du réservoir d'eau chaude. Mise en place de la conduite d'interconnexion **et de l'entrée d'eau, de la sortie d'égout et de l'entrée électrique associées à la machinerie des jeux d'eau**;
- Remblayage au pourtour du bâtiment;
- Réalisation des travaux d'architecture;

- Raccordement de la conduite d'interconnexion à la conduite existante. Cette étape pourra seulement être réalisée après la mise en opération de la nouvelle conduite. Cette opération n'est pas comptabilisée à l'intérieur de la période de quinze (15) semaines.

### 2.3.3 ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (SECTION 4.6.5, PAGE 125)

Les activités d'exploitation consistent uniquement en l'opération de la nouvelle prise d'eau et de la conduite d'amenée. Deux éléments supplémentaires s'ajouteront au procédé existant, soit l'envoi éventuel de doses de chlore dans la conduite d'amenée pour contrer la prolifération de la moule zébrée, l'injection d'eau chaude pour empêcher la formation de frasil. ***Un local dédié à l'entreposage d'équipement pour les jeux d'eau s'ajoutera également aux installations prévues dans le bâtiment de services sera utilisé durant la saison estivale.***

## 2.4 RÉALISATION DU PROJET (SECTION 4.6)

### 2.4.1 MÉTHODE D'INSTALLATION (SECTION 4.6.3.3, PAGE 117)

***Les croquis DV-01, DV-02 et GC-01 de l'annexe K « Plans et schémas d'ingénierie » ont été modifiés en fonction des changements apportés au bâtiment de service; ces modifications sont présentées à l'Annexe A du présent document.***

### 2.4.2 MÉTHODE D'INSTALLATION (SECTION 4.6.3.3, PAGE 117, 3<sup>e</sup> PARAGRAPHE)

#### **Secteur 1 – Parc Saint-Louis**

Le secteur de l'excavation sera situé à l'emplacement du futur bâtiment de services qui contiendra les équipements d'injection de chlore pour contrer la moule zébrée et d'injection d'eau chaude pour combattre le phénomène de frasil ***ainsi que les équipements pour les jeux d'eau.*** D'abord d'une plus petite superficie pour réaliser les travaux de forage, où seuls 200 m<sup>3</sup> seront retirés (125 m<sup>3</sup> de sol et 75 m<sup>3</sup> de roc), la superficie de l'excavation sera par la suite agrandie pour permettre la construction du bâtiment de services et de la conduite d'interconnexion avec la conduite existante. En termes de superficie de construction, ce secteur requerra environ 3 900 m<sup>2</sup>. La superficie résiduelle du parc ainsi qu'une partie du site de la rampe de mise à l'eau devront être utilisées tout au long des travaux par les entrepreneurs pour l'entreposage de matériaux et le stationnement des véhicules de chantier. La rampe de mise à l'eau sera toutefois accessible jusqu'au 31 août. La photographie de la figure 4-5 permet de visualiser ces éléments.

## 2.5 ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX (SECTION 6)

### 2.5.1 IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN (SECTION 6.2.3, PAGE 161, 2<sup>e</sup> PARAGRAPHE)

Par ailleurs, aucun bâtiment existant ne sera touché par la réalisation du projet. Cependant, un **petit** bâtiment de service (**13,4 m x 6,6 7,34 m x 7,34 m**) sera aménagé dans le secteur de celui déjà existant, dans le parc Saint-Louis, près de la berge.

### 2.5.1 ÉLÉMENTS DE CONCEPTION AYANT PERMIS DE LIMITER L'IMPACT - PAYSAGE (SECTION 6.2.3.6, PAGE 172)

- ~~La majeure~~ **Une** partie de l'espace qui sera occupé par le nouveau bâtiment de service sera souterraine, limitant ainsi son empreinte visuelle.

### 2.5.2 DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'IMPACT - PAYSAGE (SECTION 6.2.3.6, PAGE 173, 1<sup>er</sup> PARAGRAPHE)

Un bâtiment de services sera érigé au terme des travaux de construction de mise à niveau de la conduite d'eau. La superficie prévue à ce stade est d'environ **13,4 m x 6,6 7,34 m x 7,34 m** et sa hauteur d'**environ au plus** 5 m. Il abritera une chambre d'interconnexion et d'autres appareils requis pour le maintien des opérations de la nouvelle prise d'eau **et des jeux d'eau prévus dans le parc Saint-Louis**. Il sera construit à l'est de l'édicule existant, sur la rive. Un travail d'optimisation en vue de bonifier l'intégration de cette nouvelle infrastructure dans le paysage du parc Saint-Louis est prévu au niveau de l'arrondissement de Lachine.

**Note : Aucune autre section de l'analyse des impacts n'est touchée par l'agrandissement du bâtiment de service.**



## 3 ADDENDA – RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU MDDEFP

### 3.1 DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR (SECTION 2.2)

#### 3.1.1 LIGNE DES HAUTES EAUX, ZONES INONDABLES ET BANDE RIVERAINE (QC-8)

*La carte 2 « Lignes des hautes eaux, zones inondables et bande riveraine » a été modifiée en fonction des changements apportés au bâtiment de services.*

### 3.2 DESCRIPTION DU PROJET (SECTION 2.3)

#### 3.2.1 BÂTIMENT DE SERVICE, BANDE RIVERAINE ET LNHE (QC-19)

*L'initiateur doit préciser quelle est la distance entre le bâtiment de services et la ligne des hautes eaux. Si le bâtiment empiète dans la bande riveraine, l'initiateur doit s'engager à le déplacer de manière à respecter une protection riveraine minimale de 5 mètres.*

La carte 2 (Lignes des hautes eaux, zones inondables et bande riveraine) indique que le bâtiment de services empiète sur la ligne des hautes eaux et se trouve dans la bande riveraine. Tel que précisé dans l'ÉIE, le bâtiment sera construit dans le parc Saint-Louis, à l'est du bâtiment de services existant, et donc à proximité du rivage. Néanmoins, tel que le montre la figure 4-4 de l'ÉIE, la rive du lac Saint-Louis où seront effectués les travaux a entièrement été modifiée par l'homme; elle est actuellement constituée d'un muret de béton. La majeure partie du nouveau bâtiment sera souterraine (**100 413,8** m<sup>2</sup>). La portion visible de ce bâtiment occupera une superficie d'environ **89 54** m<sup>2</sup>, avec une hauteur maximale d'**environ au plus** 5 m.

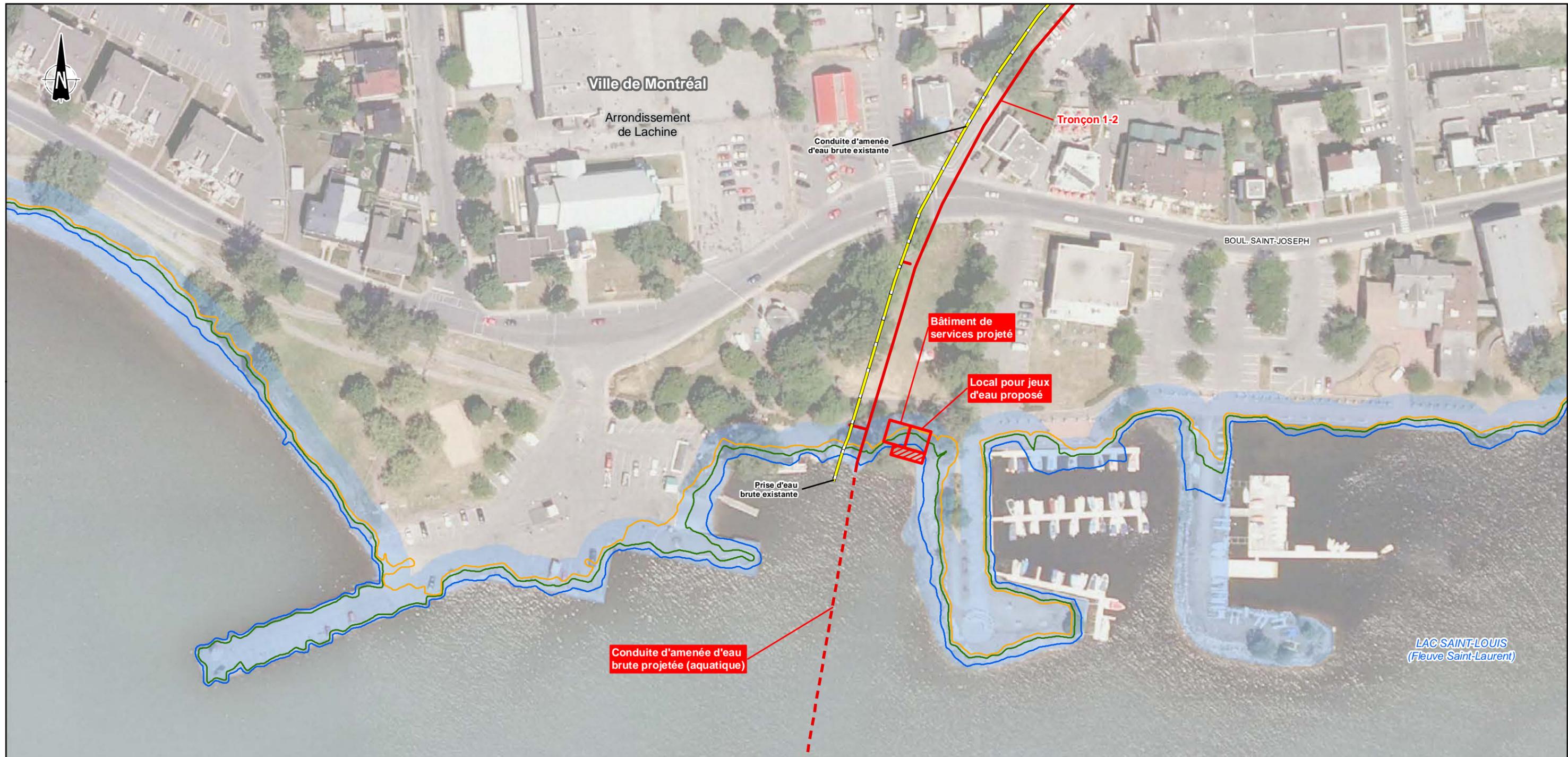
### 3.3 ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (SECTION 2.5)

#### 3.3.1 IMPACT SONORE DU BÂTIMENT DE SERVICE (QC-40)

*La section 6.2.3.1, relative au climat sonore et à la qualité de l'air, ne fait aucune allusion au bruit que générera le bâtiment de services. L'initiateur doit préciser s'il est possible que le bâtiment de services contienne des équipements susceptibles de générer des sources de bruit élevées et/ou indésirables.*

Les équipements qui seront situés à l'intérieur du bâtiment de services, soit les équipements utilisés pour le dégrillage, **les équipements entreposés pour les jeux d'eau**, la chambre de vannes, les équipements d'injection de chlore et ceux d'injection d'eau chaude, sont très peu générateurs de bruit. En outre, il importe de préciser de nouveau que la plus grande partie de ce bâtiment sera souterraine, ce qui contribue grandement à diminuer l'importance de l'impact sonore potentiel de ce bâtiment.





Fichier : 111\_19660\_02\_EIC2\_02\_ZonesInondables\_140813.mxd

**Infrastructures existantes et projetées**

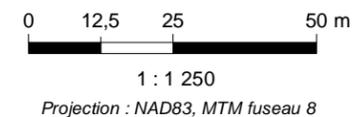
- Conduite d'amenée d'eau brute existante
- Conduite d'amenée d'eau brute projetée (terrestre)
- Conduite d'amenée d'eau brute projetée (aquatique)
- Bâtiment de services (Portion en surface)
- Bâtiment de services (Portion souterraine)

**Hydrographie <sup>1</sup>**

- Ligne des hautes eaux \*
- Zone inondable vicennale \*
- Zone inondable centennale \*
- Bande riveraine

\* HOANG, V.D., Lapointe, D. Janvier 1985  
 « Lignes de crue pour différentes récurrences »  
 Figure 2 : Profil en long - Fleuve Saint-Laurent.  
 Tronçon : Lac Saint-Louis - Varennes.  
 Environnement Québec / Environnement Canada

<sup>1</sup> Ce produit a été créé par WSP Canada Inc. d'après des données fournies par Environnement Canada. L'intégration de données provenant d'Environnement Canada dans ce produit ne doit pas être interprétée comme constituant une approbation d'Environnement Canada de notre produit.



**Montréal**  
 Direction de l'eau potable

Réponses aux questions du MDDEFP dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de construction d'une nouvelle prise d'eau brute dans le lac Saint-Louis pour l'usine de production d'eau potable Lachine

**Carte 2**

**Ligne des hautes eaux, zones inondables et bande riveraine**

**Sources :**  
 - Orthophoto : CMM (2007), 288-5032  
 - Zones inondables : MDDEFP, Centre d'expertise hydrique du Québec

Préparée par : V. Armstrong  
 Dessinée par : F.-X. Lafortune  
 Approuvée par : G. Jérémie

13 août 2014 111-19660-02-206





## 4 RÉFÉRENCES

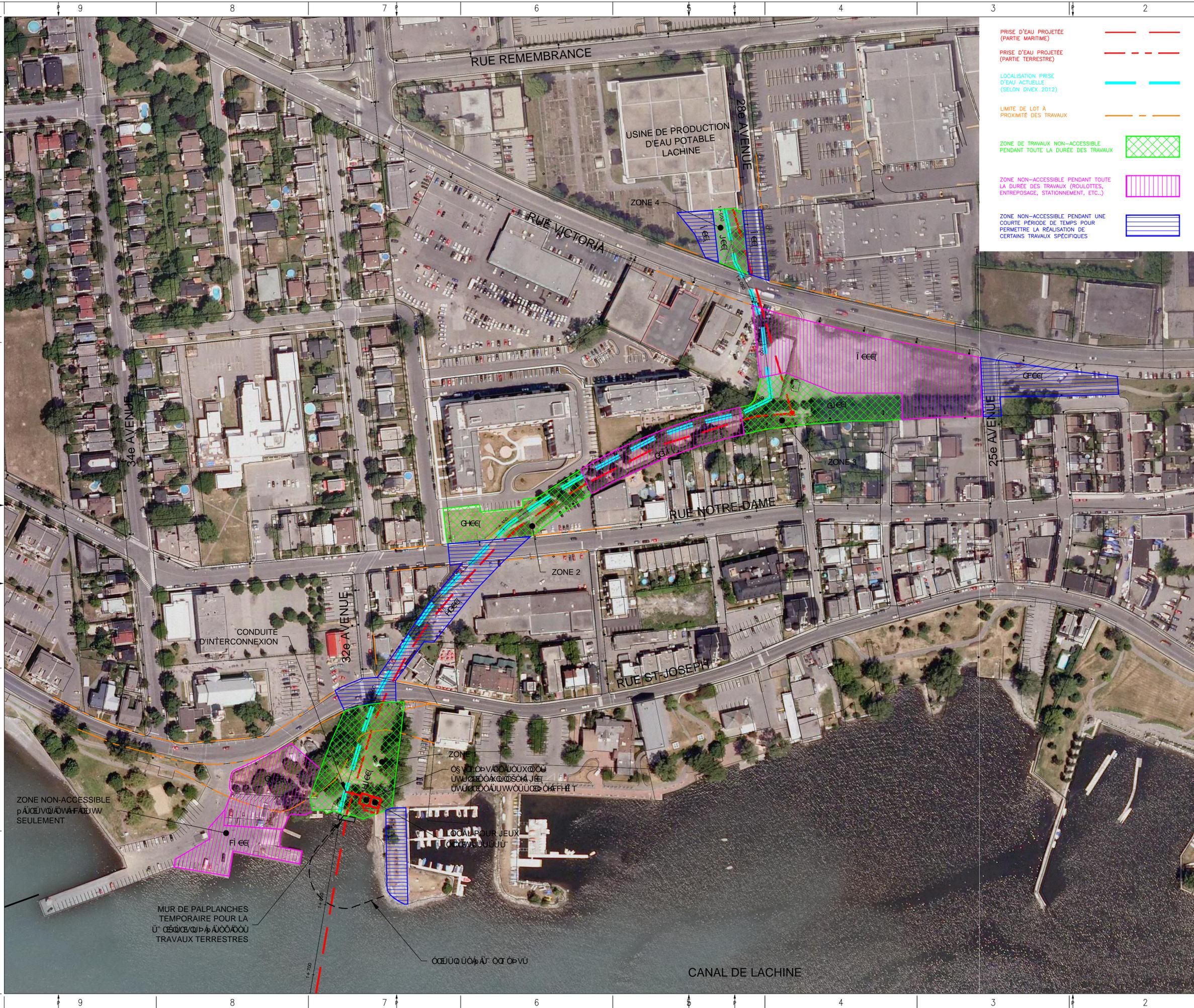
WSP. 2014. *Usine de production d'eau potable Lachine : Étude préliminaire pour la réfection de la prise d'eau brute. Note technique no 7.* Réf : NT-111-19660-02-208-PR-007-02. 23 pages et annexe.



# Annexe A

**CROQUIS DE L'ANNEXE K MODIFIÉS (DV-01, DV-02 ET GC-01)**





PRISE D'EAU PROJETEE (PARTIE MARITIME)   
 PRISE D'EAU PROJETEE (PARTIE TERRESTRE)   
 LOCALISATION PRISE D'EAU ACTUELLE (SELON DIVEX 2012)   
 LIMITE DE LOT A PROXIMITE DES TRAVAUX   
 ZONE DE TRAVAUX NON-ACCESSIBLE PENDANT TOUTE LA DUREE DES TRAVAUX   
 ZONE NON-ACCESSIBLE PENDANT TOUTE LA DUREE DES TRAVAUX (ROULOTTES, ENTREPOTAGE, STATIONNEMENT, ETC.)   
 ZONE NON-ACCESSIBLE PENDANT UNE COURTE PERIODE DE TEMPS POUR PERMETTRE LA REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX SPECIFIQUES 



2525, BOULEVARD DANIEL-JOHNSON, BUREAU 525  
 LAVAL (QUEBEC)  
 CANADA H7T 1S9  
 TEL. : 450 686-0980 TELEC. : 450 686-0987  
 WWW.WSPGROUP.COM

CONSULTANT :

SCEAU :

CLIENT :



# REF. CLIENT : 2011-02 REQUIP 2 (2011-24)

PROJET :

USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LACHINE

PLAN CLÉ :

AVERTISSEMENT : DROIT D'AUTEUR :  
 CE Dessin est la propriété intellectuelle de GENVAR. AUCUNE REVISION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ECRITE DE GENVAR.  
 L'ENTREPRENEUR DEVRA VERIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER TOUTS LES SERVICES D'UTILITES PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.  
 L'ECHELLE DE CE Dessin NE DOIT PAS ETRE MODIFIEE.

ÉMISSION - RÉVISION :

NO	DATE	DESCRIPTION
C	15-08-2014	EIE - ADDENDA 2
B	30-09-2013	ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE D'IMPACT
A	15-04-2013	ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE D'IMPACT

EM.	RV.	DATE	DESCRIPTION

NO PROJET : 111-19660-02  
 ÉCHELLE ORIGINALE : 1:1250  
 CONÇU PAR : V. Lauzon, ing.  
 DESSINÉ PAR : P. Côté, tech.  
 VÉRIFIÉ PAR : V. Lauzon, ing.  
 DISCIPLINE : MUNICIPAL

SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 25 mm, AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRAÇAGE.  
 25 mm

TITRE :

DÉLIMITATION DES AIRES DE TRAVAIL PARTIE TERRESTRE

NUMÉRO DU FEUILLET : DV-01

# FEUILLET : 01 DE 02

ÉMISSION : EIE - ADDENDA 2

EN DATE DU : 15-08-2014

# RV. : C



- PRISE D'EAU PROJÉTÉE (PARTIE MARITIME)
- PRISE D'EAU PROJÉTÉE (PARTIE TERRESTRE)
- LOCALISATION PRISE D'EAU ACTUELLE (SELON DIVEX 2012)
- LIMITE DE LOT À PROXIMITÉ DES TRAVAUX
- ZONE DE TRAVAUX NON-ACCESSIBLE PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX
- ZONE NON-ACCESSIBLE PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX (ROULOTTES, ENTREPOSAGE, STATIONNEMENT, ETC..)
- ZONE NON-ACCESSIBLE PENDANT UNE COURTE PÉRIODE DE TEMPS POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX SPÉCIFIQUES

2525, BOULEVARD DANIEL-JOHNSON, BUREAU 525  
 LAVAL (QUÉBEC)  
 CANADA H7T 1S9  
 TÉL. : 450 686-0980 TÉLÉC. : 450 686-0987  
 WWW.WSPGROUP.COM

CONSULTANT :

SCEAU :

CLIENT :

# REF. CLIENT : 2011-02 REQUIP 2 (2011-24)  
 PROJET :  
**USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LACHINE**

PLAN CLÉ :

AVERTISSEMENT : DROIT D'AUTEUR :  
 CE Dessin est la propriété intellectuelle de GENVAR. AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU TOUT AUTRE USAGE N'EST PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE GENVAR. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER TOUTS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ÉCHELLE DE CE Dessin NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉE.

ÉM.	RV.	DATE	DESCRIPTION
C		15-08-2014	EIE - ADDENDA 2
B		30-09-2013	ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE D'IMPACT
A		15-04-2013	ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE D'IMPACT

NO PROJET : 111-19660-02 DATE : --  
 ÉCHELLE ORIGINALE : 1:2500  
 CONÇU PAR : V. Lauzon, ing.  
 DESSINÉ PAR : P. Côté, tech.  
 VÉRIFIÉ PAR : V. Lauzon, ing.  
 DISCIPLINE : MUNICIPAL

TITRE :  
**DÉLIMITATION DES AIRES DE TRAVAIL PARTIE TERRESTRE**

NUMÉRO DU FEUILLET : DV-02  
 # FEUILLET : 02 DE 02  
 ÉMISSION : EIE - ADDENDA 2 EN DATE DU : 15-08-2014  
 # RV. : C

